

cette Assemblée à appuyer la recommandation que nous avons faite en ce sens à la Commission. Je les invite également à réfléchir à leurs obligations envers le nombre croissant de réfugiés du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea actuellement confiés aux soins du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

A ce jour, le Canada a accueilli 7 000 réfugiés de cette région, dont un certain nombre de l'ancien Cambodge. Ce faisant, il a assumé entièrement le coût de leur réinstallation; ce coût dépasse 3,7 millions de dollars, et le Canada le considère comme une contribution importante, quoiqu'indirecte, aux activités fort utiles du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Dans le contexte de la situation tragique qui règne au Kampuchea démocratique, permettez-moi d'annoncer ici en cette occasion que le Canada portera de 50 à 70 le nombre des familles de réfugiés du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea que nous accepterons chaque mois. Au cours des douze prochains mois, plus de 1 000 réfugiés supplémentaires devraient donc, selon ce que nous attendons, pouvoir s'implanter chez nous. En outre, le Canada versera au Haut-Commissariat un supplément de 500 000 dollars pour appuyer ses activités fort positives d'aide d'urgence en Asie du Sud-Est.

Le cas du Kampuchea vient grossir un dossier qui nous révèle que, dans le domaine des droits de l'homme, l'ONU crée l'illusion d'accomplir de grands progrès alors que la réalité est souvent bien différente. Les règlements et statuts internationaux ne pèchent pas par manque de promesses; malheureusement subsiste toujours ce grand écart entre promesses et réalisations. Des cas de cruauté flagrante et constante continuent de retenir l'attention de la communauté internationale, alors que les gouvernements continuent de ne pas respecter les engagements qu'ils ont librement assumés dans le cadre d'instruments internationaux.

En bref, nous sommes encore loin d'un consensus international sur les droits de la personne. Un jour les historiens se demanderont pourquoi il fallait qu'il en soit ainsi. Ils auront de la difficulté à expliquer comment nous sommes presque parvenus à un consensus sur la prévention de la qualité de nos océans tout en étant incapables même de dialoguer de façon polie sur les façons de préserver la dignité de la personne. Ils se demanderont comment il se fait que nous ayons commencé à redistribuer les ressources de la planète pour satisfaire les besoins matériels des êtres humains, alors que nous n'avons pas pu garantir aux hommes et aux femmes le libre exercice de leurs droits les plus fondamentaux.

C'est un problème de dimension internationale. La reconnaissance et la promotion, comme nous le rappelle le Secrétaire général, est une préoccupation légitime de la collectivité mondiale. Et la nouvelle importance donnée aux droits de l'homme fait partie de l'évolution naturelle d'un système international. De même que d'autres préoccupations, la préoccupation relative aux droits de l'homme ne peut plus être contenue derrière les frontières nationales. Il ne s'agit pas de dire aux gouvernements comment ils doivent façonner leur système politico-économique. Il s'agit simplement de faire en sorte que les gouvernements respectent le caractère décent de la vie civilisée qu'ils ont tous assumée et respectée.